



Signature d'un compromis de vente suite achat d'une voiture

Par **loloelsa**, le **07/01/2009** à **09:29**

Bonjour, rnj'achète une voiture à un particulier et je dois signer ce soir un compromis de vente. Cet achat est fonction de l'obtention d'un crédit auprès de ma banque. Quelle mention dois-je inclure dans le compromis pour récupérer mon acompte si l'établissement financier ne m'accorde pas ce crédit ? rnMerci

Par **Tisuisse**, le **07/01/2009** à **11:32**

Bonjour, rn rn Avant toute signature d'un compromis quelconque, il vous faut réclamer ceci : rn1 - le certificat de non gage du véhicule, délivré par la préfecture, prouvant qu'il n'y a ni crédit en cours ni PV impayés sur cette voiture, rn2 - le rapport du contrôle technique, ce contrôle devant être fait par le vendeur et à ses frais, et ne doit pas avoir + 6 mois au jour de la vente, rn3 - les factures d'entretien et de réparation du véhicule, ne jamais se contenter des belles paroles du vendeur, rn4 - la carte grise du véhicule afin de vérifier sa date de 1ère mise en circulation et si les indications de la CG correspondent ou non à l'annonce, rn5 - le dernier avis d'échéance du contrat automobile sur lequel le coefficient de bonus-malus est inscrit. Ce coefficient devrait vous permettre de savoir si le véhicule a été accidenté ou non. rnInterrogez d'abord la préfecture pour savoir quels sont les documents à fournir car l'absence des documents en 1 et 2 ne vous permettront pas d'obtenir votre nouvelle carte grise. rnLe refus de vous présenter les documents de 3 à 5 doit vous mettre la puce à l'oreille, il y a des choses que le vendeur veut vous cacher. Dans ce cas, refusez de signer quoi que ce soit, refusez la vente. rn rn Quand à une clause suspensive d'achat, sous réserve de l'obtention du prêt, c'est toujours possible mais difficile à faire appliquer si problèmes par la suite.